

Directeur(trice): Priscilla Boyer

Bureau du registraire

CPPC Enseignement en adaptation scolaire

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3659

www.uqtr.ca

Grade: Bachelier en éducation (B.Ed)**Crédits: 120****Note**

Ce programme est présentement offert au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.

Présentation

Le programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale compte 120 crédits et vise la formation d'un professionnel de l'éducation en adaptation scolaire et sociale apte à enseigner aux ordres primaire et secondaire. Il comprend les éléments essentiels d'une formation en enseignement (fondements), d'une formation pédagogique enrichie d'une formation particulière en adaptation de l'enseignement, d'une formation dans les disciplines à enseigner, d'une formation psychopédagogique et d'une formation pratique.

En brefObjectifs du programme

Le programme de baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire et sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Lanaudière a pour objectif de former un professionnel de l'intervention pédagogique capable d'intervenir auprès de toutes les clientèles de l'adaptation scolaire et sociale, particulièrement auprès des élèves en difficulté d'apprentissage et de comportement (primaire, secondaire, adultes).

L'étudiant qui terminera avec succès son programme sera susceptible d'obtenir, moyennant une recommandation favorable des autorités compétentes, un brevet d'enseignement. Pour ce faire, il aura obligatoirement à remplir un formulaire de « demande d'autorisation d'enseigner » disponible sur le site web de la Formation pratique en enseignement.

De plus, pour avoir accès aux différents milieux de stage, l'étudiant aura à remplir le formulaire de Déclaration relative aux antécédents

judiciaires. Pour plus d'informations, l'étudiant doit consulter le lien suivant : <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/enseigner-au-quebec/autorisations-denseigner/>.

Autre information importante, seules les personnes détentrices du statut de citoyen canadien au sens de la Loi sur la citoyenneté (L.R.C. 1985, c. C-29) ou de résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27). (Réf. Publication du Québec, Règlement sur les autorisations d'enseigner, 1 janvier 2016) peuvent obtenir un brevet. Les candidats peuvent attester de leur statut de résidence au Québec en remplissant le formulaire « Attestation de résidence au Québec » (réf : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Enseignement supérieur, numéro 14- 1440-22) disponible au Bureau du Registraire.

Avenir: Carrière et débouchés

Les détenteurs d'un diplôme en enseignement en adaptation scolaire et sociale de l'UQTR auront plusieurs possibilités en matière d'emploi. Évidemment, les écoles primaire et secondaire (publiques ou privées) ainsi que les écoles en formation des adultes sauront les accueillir à bras ouverts afin de combler plusieurs besoins liés à l'embauche d'enseignants (contrats et postes en enseignement). En plus de leur habilitation à enseigner dans le champ de l'adaptation scolaire, ils pourront également intervenir dans les centres d'aide à l'apprentissage qui oeuvrent en périphérie de l'école québécoise, dans les Centres de la petite enfance, les hôpitaux, les Centres jeunesse, etc.

Pour les étudiants particulièrement intéressés par les difficultés d'apprentissage et désireux de poursuivre leur formation aux cycles supérieurs, il existe à l'UQTR un programme de maîtrise en éducation (concentration en orthopédagogie) (2512) afin de se former plus spécifiquement à la profession d'orthopédagogue. D'autres profils de la maîtrise en éducation sont également disponibles : profil psychopédagogie (1705), profil didactique (1706) et profil fondements et environnements de l'éducation (1707).

Compétences, exigences de formation

Au terme du baccalauréat, l'étudiant est recommandé au brevet d'enseignement s'il a acquis une maîtrise satisfaisante des compétences suivantes, telles qu'énoncées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec :

- Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation de l'école québécoise.
- Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
- Planifier, organiser, superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
- Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
- Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
- Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.
- S'engager dans une démarche de développement professionnel.
- Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Il est à noter que l'acquisition de la compétence en communication et expression orale dans la langue d'enseignement sera encouragée tout au long de la formation et sera évaluée particulièrement au moment des cours de formation pratique et des stages.

Atouts UQTR

Université à taille humaine, l'UQTR offre aux étudiants un milieu d'apprentissage stimulant et unique. Interrogés sur leur expérience au sein du programme, les étudiants et diplômés reconnaissent d'emblée, de façon quasi unanime, l'expertise, l'engagement et le dévouement exceptionnels des enseignants.

Les étudiants en adaptation scolaire et sociale ont la chance de réaliser quatre stage auprès d'apprenants qui présentent des besoins diversifiés dans une multitude de contextes, ce qui enrichit considérablement leur formation universitaire. L'un d'eux peut même se réaliser hors Québec ou à l'international.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Capacité d'accueil limitée.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 20 juin 2020.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent OU Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC)

en sciences, lettres et arts ou l'équivalent.

Base expérience

Être âgé d'au moins vingt et un ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience d'au moins six mois (équivalent temps complet) à titre soit d'enseignant, soit de formateur ou soit d'intervenant auprès de personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le candidat adulte doit joindre à sa demande d'admission des attestations de son expérience. Le responsable du programme pourra recommander au candidat admissible, des activités d'appoint susceptibles de l'aider dans la formation qu'il entreprend.

Études hors Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 20 juin 2020.

Pour l'obtention du brevet d'enseignement, les étudiants doivent être résidents permanents ou citoyens canadiens. Par conséquent, les étudiants étrangers peuvent avoir leur diplôme de baccalauréat sans avoir le brevet d'enseignement. Il leur appartient de vérifier si le diplôme pourra être reconnu dans leur milieu d'origine.

Base études hors Québec

Être détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années; OU d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires; OU d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique).

Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Ainsi, vous devez nous faire parvenir la copie originale de votre test de français reconnu par l'UQTR (TFI, TEF, TCF, DELF, DALF) ou vous inscrire à la passation du TFI de l'UQTR à l'adresse www.uqtr.ca/inscription_tfr Pour obtenir de l'information sur les tests de français reconnus et les seuils de réussite, veuillez consulter le lien suivant : <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/107.pdf>

Modalités de sélection des candidatures

Candidats collégiens :

- Dossier scolaire (100 %)

Remarque: les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, notamment les techniques d'éducation spécialisée, peuvent bénéficier de reconnaissances d'acquis notamment sous forme d'exemptions, sur recommandation du responsable du programme. Il est fortement suggéré à l'étudiant de contacter le responsable du programme avant sa première inscription.

Candidats adultes :

- Qualité du dossier (100 %)

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir des modalités de sélection mentionnées précédemment, jusqu'à ce que toutes les places soient comblées. Si le Comité de sélection le juge nécessaire, les candidats pourraient être tenus de se soumettre à d'autres mesures de sélection, notamment pour vérifier leur niveau de connaissances générales.

La répartition des places entre les candidats collégiens et les candidats adultes est laissée à l'appréciation du Comité de sélection qui tient compte notamment du nombre et de la qualité des candidatures dans chacune des catégories.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (117 crédits)

DID1102	Didactique des mathématiques en adaptation scolaire au secondaire I
DID1104	Didactique des sciences et technologies en adaptation scolaire (PDG1042)
DID1116	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse (2 crédits) (PDG1074)
DID1118	Didactique de la lecture en adaptation scolaire (PDG1075)
DID1119	Didactique de l'écriture en adaptation scolaire (DID1118)

DID1120	Didactique des mathématiques en adaptation scolaire au préscolaire et au primaire I (PDG1076)
DID1121	Didactique des mathématiques pour les élèves en adaptation scolaire au primaire II (DID1120)
DID1122	Didactique de l'enseignement des sciences humaines en adaptation scolaire (2 crédits) (PDG1041)
DID1123	Didactique de l'oral en adaptation scolaire
DME1005	Évaluation des apprentissages
EEI1010	Initiation à l'intervention pédagogique en adaptation scolaire
EEI1019	Stage I : sensibilisation au milieu scolaire (2 crédits)
EEI1020	Stage II : observation et intervention en adaptation scolaire (EEI1019)
EEI1055	Gestion de la classe en adaptation scolaire (EEI1010)
EEI1056	Enseigner aux élèves présentant des troubles de comportement (EEI1055)
EEI1064	Stage IV : internat (9 crédits) (EEI1047; EEI1048 ou EEI1066; EEI1051 ou EEI1065)
EEI1070	Laboratoire d'enseignement en adaptation scolaire et sociale (PPG1017)
EEI1071	Inclusion scolaire. Répondre à la diversité en classe ordinaire (2 crédits)
EEI1072	Évaluation individualisée en lecture-écriture en adaptation scolaire (DID1118; DID1119)
EEI1073	Interv. indiv. auprès d'élèves en difficulté en lecture-écriture en adapt. scolaire (2 crédits) (EEI1072)
EEI1074	Évaluation individualisée en mathématiques en adaptation scolaire (DID1120; DID1121; DID1102)
EEI1075	Interv. individualisée auprès d'élèves en difficulté en mathématiques en adapt. scol. (2 crédits) (EEI1074)
EEI1076	Stage III : Intervention et analyse de la pratique au secondaire (5 crédits) (EEI1020)
PDG1026	Organisation de l'éducation au Québec
PDG1040	Éthique et déontologie en éducation (2 crédits)
PDG1041	Fondements à l'enseignement des sciences humaines (2 crédits)
PDG1042	Fondements de l'enseignement de la science et de la technologie (2 crédits)
PDG1054	Approche curriculaire et programme de formation de l'école québécoise
PDG1074	Fondements de l'éthique et de la culture religieuse (2 crédits)
PDG1075	Fondements à l'enseignement de la langue maternelle
PDG1076	Fondements à l'enseignement des mathématiques
PED1022	Stratégies péd., intercult. et collab. entre l'école, les familles et les communautés
PPG1008	Facteurs et processus de développement du langage de l'enfant
PPG1009	Projet de résolution de problèmes et synthèse de formation (EEI1047)
PPG1017	Développement cognitif, apprentissage et stratégies pédagogiques
PPG1019	Le jeune adulte et son rapport à l'école
PPG1026	Attitudes de l'enseignant et bien-être des élèves à l'école
PSD1046	Développement social et émotionnel de l'élève en contexte éducatif
SRE1006	Exploitation des résultats de recherche en éducation (2 crédits)
TLE1030	Utilisation pédagogique des technologies

Cours optionnels (0 à 3 crédits)

L'étudiant choisit zéro à trois crédits dans la liste de cours suivants :

DCA1010	Langue des signes québécoise I
DCA1011	Enseigner aux élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme
DID1143	Didactique des mathématiques en adaptation scolaire au secondaire II (DID1102)
EAR1002	Didactique de l'art dramatique au primaire
EAR1027	Didactique des arts plastiques au préscolaire et au primaire
EDU1031	Fondements des troubles du comportement alimentaire
EF11010	Troubles de la parole et du langage
FRA1005	Difficultés grammaticales
LQF1051	La littérature québécoise pour la jeunesse
PED1031	Droit et éthique de la famille et de l'enfant
PED1038	Jeu et psychomotricité
PED1044	La musique au service de l'enseignement
PPG1025	Les neurosciences et l'activité éducative précoce en services de garde
PSE1049	Dépendances
PSY1002	Psychologie cognitive I

Cours complémentaires (0 à 3 crédits)

L'étudiant ayant réussi des cours en dehors de la liste des cours obligatoires et optionnels de son programme peut se faire reconnaître un cours de trois crédits, ou sinon le faire comme cours complémentaire.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants admis au programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire sont tenus de s'inscrire à temps complet tous les trimestres et sont tenus de suivre la grille de cheminement du programme, à défaut de quoi ils se retrouvent en bris de cheminement.

Pour s'inscrire au cours DME1005 Évaluation des apprentissages, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits de son programme.

Pour s'inscrire à un stage, l'étudiant doit avoir réussi le ou les stages précédents.

Pour être autorisés à faire le cours EEI1076 Stage III : Intervention et analyse de la pratique (5 crédits), les étudiants cheminant dans les versions de programme créées après 2016-3 doivent avoir réussi les cours suivants : EEI1020 Stage II : observation et intervention en adaptation scolaire, DME1005 Évaluation des apprentissages, DID1119 Didactique de l'écriture en adaptation scolaire et DID1121 Didactique des mathématiques pour les élèves en adaptation scolaire au primaire II.

Pour être autorisé à s'inscrire aux cours EEI1076 Stage III : Intervention et analyse de la pratique (5 crédits) et EEI1064 Stage IV : internat (9 crédits), les étudiants doivent avoir obtenu une moyenne minimale de 2,5/4,3. Dans le cadre du stage IV, les étudiants doivent avoir également cumulé au moins 90 crédits de leur programme et avoir fait les cours suivants :

- EEI1072 Évaluation individualisée en lecture-écriture en adaptation scolaire (3 cr.)
- EEI1073 Intervention individualisée auprès d'élèves en difficulté en lecture-écriture en adaptation scolaire (2 cr.)
- EEI1074 Évaluation individualisée en mathématiques en adaptation scolaire
- EEI1075 Intervention individualisée auprès d'élèves en difficulté en mathématiques en adaptation scolaire

Les étudiants qui ne rencontrent pas les préalables au stage III dès l'automne de la troisième année (moyenne minimale, nombre de crédits, cours préalables et réussite du test de français prescrit par l'université) se verront contraints à compléter leur programme de baccalauréat avec une année supplémentaire.

Les stages III et IV doivent obligatoirement être réalisés dans des milieux de stage différents et auprès d'élèves ayant des besoins diversifiés.

De plus, aucun cours en présentiel, en ligne ou par correspondance ne peut être suivi en même temps que les cours EEI1076 Stage III : Intervention et analyse de la pratique et EEI1064 Stage IV : internat, à l'exception des cours prévus à la sixième session (stage III) et septième session (stage IV) dans la grille de cheminement officielle du programme.

Les stages III et IV ne peuvent faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis selon l'expérience.

Pour être admissible à une reconnaissance d'acquis, le résultat du cours universitaire suivi doit correspondre minimalement à la note C.

Le cours PPG1009 Projet de résolution de problèmes et synthèse de formation doit être suivi en concomitance avec le cours EEI1064 Stage IV : internat.

En cas d'échec, le cours EEI1064 Stage IV : internat ne peut être repris qu'une seule fois. Pour reprendre ce cours, l'étudiant doit en faire la demande par écrit auprès du directeur de programme en faisant valoir les raisons expliquant son échec et justifiant un droit de reprise. Cette demande sera étudiée par le Comité d'évaluation d'une demande de reprise de stage, lequel est composé du directeur de programme, d'un superviseur et du professeur responsable pédagogique des stages. Selon la recommandation du Comité d'évaluation, le droit de reprise pourra être assorti de conditions particulières d'encadrement et de réalisation. La décision du Comité d'évaluation est finale et sans appel.

EEI1076 Stage III : Intervention et analyse de la pratique (5 crédits) et EEI1064 Stage IV : internat doivent être suivis selon la grille de cheminement. Par conséquent, ils ne peuvent être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire (par exemple, stage III à la session d'automne et stage IV à la session d'hiver suivante).

Pour être autorisé à suivre le cours PED1044 La musique au service de l'enseignement, l'étudiant doit avoir fait un minimum de 6

crédits en didactique.

Règlement pédagogique particulier relatif à l'obligation des étudiants des programmes en enseignement de passer le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement durant le premier trimestre de la première année universitaire.

Le règlement pédagogique particulier sur les exigences en français écrit

- Pour être admissibles dans un programme en enseignement à l'UQTR, tous les candidats doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée, avant le début de leur premier trimestre d'inscription, par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes: l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales; le test de français du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour l'admission aux études universitaires; les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les mesures compensatoires requises à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence.

- À la suite de son admission dans un programme en enseignement, l'étudiant doit passer le test de diagnostic en français pour les étudiants en enseignement TEDFRA-Enseignement et cela, au plus tard le vingtième jour suivant le début du premier trimestre de la première année de l'inscription dans le programme. L'étudiant recevra en temps opportun un lien web pour procéder à ce test en ligne. Tout étudiant n'ayant pas fait le test de diagnostic dans les délais prescrits verra son inscription bloquée pour le deuxième trimestre, et cela, jusqu'à ce que ledit test soit fait.

- À la suite de la passation du TEDFRA-Enseignement, le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants analyse les résultats du test et fournit une fiche diagnostique à l'étudiant. Cette fiche informe l'étudiant de l'état de ses compétences langagières. Au besoin, ce dernier sera fortement invité à prendre les mesures d'aide appropriées pour améliorer sa maîtrise du français, et cela, dans les plus brefs délais.

- Le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement étant un outil guidant vers des moyens de remédiation adaptés aux difficultés de l'étudiant, il est possible pour ce dernier de le passer une fois par trimestre pour obtenir un diagnostic à la suite de certaines démarches entreprises dans le but d'améliorer ses compétences langagières.

- S'il y a échec au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), administré par le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CEFRANC), le directeur de programme pourrait, après étude du dossier de l'étudiant, refuser l'inscription à une passation subséquente et ce, tant que l'étudiant n'aura pas fait la preuve de démarches de remédiation suggérées par la fiche diagnostique du TEDFRA-Enseignement et reconnues par l'Université comme, par exemple, des cours de français, du mentorat individualisé en français ou des ateliers grammaticaux.

Règlement sur la qualité du français dans les programmes en enseignement (règlement pédagogique particulier avant le trimestre d'automne 2008) :

- Tout étudiant d'un programme en enseignement doit présenter à son directeur de Comité de programme le résultat d'un des deux tests, auto-test informatisé ou SEL B (s'il a été admis avant le trimestre d'automne 2008), avant la fin du premier trimestre.

- Tout étudiant d'un programme en enseignement, admis au trimestre d'automne 2003, doit réussir le test SEL B à un niveau de 75 % pour pouvoir s'inscrire au stage 4, sauf pour les étudiants du baccalauréat en enseignement des langues secondes (7090) pour lesquels le seuil